

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/03/2008
Publication : 14/03/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-3-3-15
Séance du vendredi 7 mars 2008

Itinéraires cyclables

Entretien courant des itinéraires cyclables départementaux

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2008/I - 3°/06 des 13 et 14 décembre 2007, relative au Budget Primitif 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

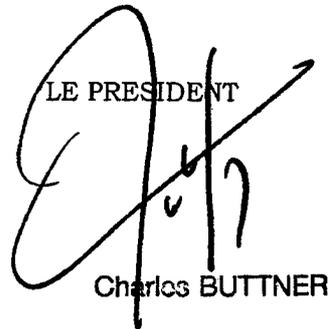
APRES EN AVOIR DELIBERE

❖ Approuve :

- la passation d'un marché d'entretien courant concernant le fauchage, l'élagage et le balayage des itinéraires cyclables départementaux ;
- la procédure de suivi du marché d'entretien courant des itinéraires cyclables ;
- autorise le Président à lancer les procédures de mise en concurrence et à signer les marchés correspondants.

Cette procédure ne pourra être approuvée que sous réserve de vote des crédits nécessaires qui feront l'objet d'une inscription lors de prochaine DM 1 sous l'enveloppe numéro 103430 nature 61523 fonction 621 politique A07.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER